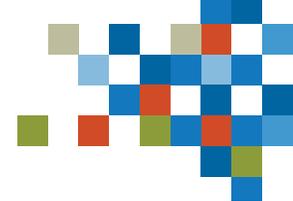


Aide-mémoire :

MESURES RÉGLEMENTAIRES (INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS SUR VALEURS ET LISTE DES PERSONNES SANCTIONNÉES)

SEDAR+ est plus convivial, comprend des fonctions de recherche améliorées et offre une vue intégrée des renseignements relatifs aux émetteurs. Cet aide-mémoire présente les principales différences entre les anciens systèmes et SEDAR+.

FONCTIONNALITÉ	ANCIENNES BASES DE DONNÉES	SEDAR+
Mesures réglementaires	La base de données des interdictions d'opérations sur valeurs, la liste des personnes sanctionnées et les manquements des émetteurs assujettis sont accessibles sur des sites Web distincts et ne sont pas intégrés dans SEDAR.	<p>→ Mesures réglementaires intégrées</p> <p>Le site Web de SEDAR+ est un guichet unique consolidant toutes les mesures réglementaires, comme les interdictions d'opérations sur valeurs, les mesures disciplinaires, les interdictions temporaires et les manquements.</p>
	À part le nom, il n'y a pas d'identificateur commun pour les différents sites Web. Il peut donc être difficile de savoir si les mesures réglementaires visent une même personne physique ou organisation.	<p>→ Le cas échéant, les interdictions d'opérations sur valeurs, les mesures disciplinaires et les manquements sont indiqués sur le profil de la personne physique ou de l'organisation.</p> <p>Il est possible d'utiliser des critères de recherche des mesures réglementaires (recherche avancée) pour filtrer des profils et d'exporter les résultats de la recherche.</p>
	Il n'est pas possible d'utiliser des critères de recherche des mesures réglementaires pour filtrer des profils.	<p>→ Il est possible d'accéder directement au profil de la personne physique ou de l'organisation pour le consulter, y compris les renseignements sur les dépôts.</p>



FONCTIONNALITÉ	ANCIENNES BASES DE DONNÉES	SEDAR+
<p>Alertes par courriel</p>	<p>À partir du site Web des ACVM, il est possible de s'abonner aux alertes par courriel et de gérer les préférences concernant les interdictions d'opérations sur valeurs et la liste des personnes sanctionnées.</p>	<p>Abonnement aux alertes par courriel à la page d'accueil de SEDAR+</p> <p>→ À partir de la page d'accueil de SEDAR+, il est possible de s'abonner aux alertes par courriel et de gérer les préférences concernant les interdictions d'opérations sur valeurs et la liste des personnes sanctionnées dans tous les territoires.</p>
<p>Interdictions temporaires</p>	<p>Il est difficile de filtrer les interdictions temporaires (cas pour lesquels une décision définitive n'a pas encore été rendue) dans l'ancienne base de données des interdictions d'opérations sur valeurs et l'ancienne liste des personnes sanctionnées.</p>	<p>Mesures réglementaires en vigueur</p> <p>→ Les interdictions temporaires se trouvent dans un onglet séparé du profil de la personne physique ou de l'organisation. Elles sont clairement distinctes des mesures disciplinaires (cas pour lesquels une décision définitive a été rendue).</p>
<p>Manquements des émetteurs assujettis</p>	<p>Chaque territoire publie une liste à jour de ses émetteurs assujettis sur son site Web.</p>	<p>Liste consolidée des émetteurs assujettis</p> <p>→ SEDAR+ fournit une liste consolidée des émetteurs assujettis dans tous les territoires.</p> <p>L'information sur tout manquement applicable à un territoire est indiquée dans le profil de l'émetteur et elle est liée à la liste consolidée des émetteurs assujettis dans SEDAR+.</p>